



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 11 (8^{me} année)

Luxembourg, le 30 novembre 1952

Mémorial (mois de novembre)

Ministère des Finances.

L'arrêté grand-ducal du 13 novembre 1952 a pour objet l'émission de nouvelles pièces de monnaie de 1 franc en cupro-nickel.

Conformément à un arrêté ministériel du même jour seront démonétisées avec effet au 1^{er} janvier 1953 certaines pièces de 1 franc en nickel et en cupro-nickel, les pièces de 50 centimes en nickel pur, les pièces de 25 centimes en cupro-nickel et en maillechort et les pièces de 10 et 5 centimes en cuivre monétaire.

Un deuxième relevé des titres luxembourgeois au porteur annulés en vertu de l'arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1952 est publié au « Mémorial » N° 68 du 20 novembre 1952.

*

Ministère d'Etat.

Un communiqué du Gouvernement publié au « Mémorial » N° 65 du 8 novembre 1952 porte à la connaissance de la population l'heureuse nouvelle des fiançailles de S. A. R. le Grand-Duc Héritier avec S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique.

*

Ministère de l'Intérieur.

Le relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1952-1953 jusqu'au 28 octobre 1952 est publié au « Mémorial » N° 69 du 21 novembre 1952.

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Mémorial (Mois de novembre)	313	5. L'Anniversaire de S. A. R. Madame la Duchesse Douairière de Parme	322
2. Chambre des Députés (Mois de novembre)	314	6. Nouvelles diverses	324
3. Les Fiançailles de S. A. R. le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg et de S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique	315	7. Nouvelles diplomatiques	325
4. La Politique Economique du Gouvernement	317	8. Nouvelles de la Cour	326
		9. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre)	327

Chambre des Députés (mois de novembre)

- 4 novembre: 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. Appel nominal. Allocution de M. le doyen d'âge. Election du Bureau. Allocution de M. le Président élu. Dépôt de différents projets de loi. Nomination de la Commission des Pétitions. Nomination de la Commission des Comptes. Tirage au sort des sections. Maintien des sections centrales et des commissions spéciales. Règlement des travaux parlementaires.
- 5 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.
Réunion d'une section centrale.
- 6 novembre: Réunion d'une section centrale.
Réunion de la Commission de Travail.
- 11 novembre: 2^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de lois. — Déclaration de M. le Président de la Chambre annonçant les fiançailles de S. A. R. le Grand-Duc Héritier avec S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique. — Projet de loi portant majoration de certains impôts directs, création d'un fonds de crise et possibilité d'imputer la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation sur l'impôt sur le revenu (N^o 412). Rapport de la section centrale. Discussion générale.
Réunion du Bureau de la Chambre.
- 12 novembre: 3^e séance publique. — Projet de loi portant majoration de certains impôts directs et imputation sur l'impôt sur le revenu de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation (N^o 412). Examen et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation au sujet des mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir l'exécution des revendications des syndicats ouvriers tendant au respect de la semaine de 48 heures et à l'octroi d'un salaire compensatoire de 16,6 %. — Interpellation sur l'état actuel de la réforme fiscale.
— Règlement des travaux parlementaires.
Réunion du Bureau de la Chambre.
- 18 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.
- 19 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.
- 20 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.
Réunion de la Commission des Comptes.
- 25 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.
Réunion de cinq sections centrales.
- 26 novembre: 4^e séance publique. — Projet de loi portant règlement des Comptes généraux de l'exercice 1949 (N^o 423). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif au règlement des Comptes généraux de l'exercice 1950 (N^o 425). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'échange de trois prés appartenant au douaire curial de Lorentzweiler (N^o 428). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser la rétrocession d'un terrain domanial situé à Burange (N^o 429). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Gouvernement de réglementer certaines matières (N^o 432). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Retour du projet amendé au Conseil d'Etat.
Réunion de la Commission des Comptes.
- 27 novembre: 5^e séance publique. — Interpellation sur la politique économique du Gouvernement en général et de la politique des prix en particulier. — Règlement des travaux parlementaires.

Les Fiançailles

de S. A. R. le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg

et

de S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique

Les fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique furent annoncées à Luxembourg, le 7 novembre 1952, par le communiqué suivant du Grand Maréchal de la Cour :

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg sont heureux d'annoncer les fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique. »

Le même jour, à Bruxelles, un communiqué du Grand Maréchal de la Cour annonça :

« Sa Majesté le Roi Léopold III a consenti au mariage de Sa fille bien-aimée, Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique, avec Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg. »

L'annonce de ces fiançailles provoqua dans les deux pays une joyeuse émotion. S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'exprima en ces termes lors d'une déclaration faite à l'occasion des fiançailles :

« Comme tous les Luxembourgeois, je suis très heureux de cette nouvelle. Ces fiançailles sont extrêmement populaires au Grand-Duché, j'en suis sûr. Elles ajoutent encore un lien nouveau aux liens d'amitié très intimes qui existent déjà entre nos deux peuples.

Le peuple luxembourgeois aime beaucoup le Prince Jean et il reporte cette affection sur Celle qu'Il a choisie comme compagne de Sa vie. Nous voyons dans la Princesse Joséphine-Charlotte la fille de la Reine Astrid, dont la popularité s'étendait au-delà des frontières de la Belgique, jusqu'au Grand-Duché notamment, et dont le souvenir est encore très vivace parmi notre peuple. Nous formons évidemment des vœux pour le bonheur de ce jeune couple bien assorti et je suis sûr que la population attend avec impatience que ces fiançailles soient bientôt couronnées par le mariage. »

M. le Président de la Chambre des Députés, annonçant les fiançailles de S. A. R. le Grand-Duc héritier au Parlement luxembourgeois, s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

D'ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de

Luxembourg, M. le Grand Maréchal de la Cour m'a demandé de transmettre à la Chambre des Députés la nouvelle des fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique.

En m'acquittant de cette mission, je suis sûr d'être l'interprète de la Chambre tout entière en exprimant à l'adresse du jeune couple princier et des deux augustes Familles nos très vives et très respectueuses félicitations. Nous y joignons les vœux fervents que nous formons pour le bonheur d'une union qui touche de si près à l'avenir de notre pays et que notre population a accueillie avec une profonde et une joyeuse satisfaction.

L'héritier présomptif du trône, en Qui nous retrouvons les vertus de Ses illustres ancêtres, est enfant de la terre luxembourgeoise.

Lorsqu'en 1944, au retour de l'exil, Il est rentré dans Son pays natal à la libération duquel Il avait coopéré sur les champs de bataille, notre population L'a accueilli avec un enthousiasme débordant.

Depuis lors, elle ne cesse de L'entourer d'une véritable affection qui n'a fait que grandir avec les années, à mesure que le Prince prenait une part de plus en plus active à notre vie publique.

Nous sommes persuadés que le peuple luxembourgeois reportera ces sentiments de profonde et respectueuse sympathie sur la future compagne de Sa vie, dont les hautes qualités de cœur et d'esprit Lui ont mérité la vénération et l'affection unanime du peuple belge.

L'alliance entre les deux Maisons Souveraines ne manquera pas de rapprocher encore davantage deux nations voisines et amies, vivant depuis plus d'un quart de siècle dans une étroite union économique et que tout semble prédestiner à l'entente et à la coopération.

Je me permettrai, avec l'autorisation de la Chambre, de faire parvenir à Leurs Altesses Royales les félicitations et les vœux de la Représentation nationale ainsi que l'expression de nos sentiments de loyal et fidèle attachement à la Souveraine et à la Dynastie, sentiments que nous partageons avec l'ensemble du peuple luxembourgeois. »

Le Sénat et la Chambre des Représentants de Belgique adressèrent à la Chambre des Députés de Luxembourg, par l'intermédiaire de leurs présidents, les télégrammes suivants :

Télégramme du Sénat:

«Le Sénat de Belgique salue avec joie les fiançailles des jeunes Princes qui symboliseront sous le signe du bonheur l'union toujours plus cordiale de nos deux Maisons régnantes et de nos deux pays. Il vous prie de transmettre au Grand-Duc héritier ses respectueuses félicitations et ses vœux les plus fervents.

Paul Struye, Président du Sénat.»

Télégramme de la Chambre des Représentants:

«La Chambre des Représentants ayant pris connaissance des fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg avec Son Altesse Royale la Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique adresse ses vives félicitations à la Chambre des Députés de Luxembourg et se réjouit de l'heureux événement qui resserrera davantage encore les liens traditionnels d'amitié qui unissent nos deux peuples.

Frans van Cauwelaert,

Président

de la Chambre des Représentants.»

Le Bureau de la Chambre des Députés de Luxembourg répondit à ces deux messages par des télégrammes exprimant ses remerciements ainsi que les félicitations du Parlement luxembourgeois à l'occasion des fiançailles princières qui ont trouvé un écho si sympathique dans les deux pays.

La célébration des Fiançailles à Luxembourg.

Ce fut le lundi, 17 novembre, que la population luxembourgeoise célébra les Fiançailles Princières.

A partir de 16 heures déjà, la foule commençait à se rassembler devant le Palais grand-ducal. Les bâtiments publics ainsi que toutes les maisons de la Ville étaient pavoisées des couleurs luxembourgeoises et belges et de très nombreuses vitrines des magasins, soigneusement arrangées, étaient décorées des couleurs nationales qui entouraient les portraits de LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et la Princesse Joséphine-Charlotte.

Les abords du Palais présentèrent l'aspect des jours de fête. De hauts mâts portant les couleurs luxembourgeoises et belges alternées étaient érigés devant le Palais grand-ducal et la Chambre des Députés ainsi qu'à la Rue de la Reine.

Peu avant 18 heures, les personnalités luxembourgeoises arrivèrent au Palais grand-ducal où

S. A. R. le Grand-Duc héritier et S. A. R. la Princesse Joséphine-Charlotte reçurent le Président de la Chambre des Députés, les membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur, le Président de la Cour Supérieure de Justice et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Entretemps, la foule devenait de plus en plus compacte et se massait sur les trottoirs. Le service d'ordre réussit à peine à contenir la masse venue pour applaudir les Augustes Fiancés. Devant le Palais, un nombre impressionnant de journalistes, photographes et cinéastes indigènes et étrangers étaient au rendez-vous pour assister à ce grand événement.

A 18 heures, à la lumière des torches, la musique de la Garde grand-ducale, précédée par la Compagnie de la Garde sous le commandement du Capitaine Aloyse Schiltz, arriva devant le Palais et joua le « Wilhelmus », « Les Chasseurs Ardennais » et la « Marche du Prince Jean », suivis des deux hymnes nationaux. L'enthousiasme frénétique de la foule déborda, lorsque les Fiancés royaux se présentèrent au balcon. Après la retraite aux flambeaux, les cordons de police furent enfoncés par la foule qui, par ses ovations spontanées, adopta d'un seul élan la Princesse Joséphine-Charlotte à Qui l'affection et la vénération du peuple luxembourgeois furent immédiatement acquises au même titre qu'au Grand-Duc héritier.

Répondant aux clameurs de la foule, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg se présentèrent aux côtés des Fiancés Princiers et une nouvelle vague d'acclamations de la foule s'éleva vers le ciel sous vouloir prendre fin.

Mardi matin, le 18 novembre, à 11 heures, le Grand-Duc héritier et la Princesse Joséphine-Charlotte se rendirent au Cimetière Notre-Dame et déposèrent une couronne aux couleurs des deux nations au pied de la Croix de Hinzert. Une délégation de l'Union des Mouvements de Résistance, conduite par M. Alphonse Osch, et une délégation de la L.P.P.D., avec son Président M. Pierre Dopfeld, avaient accueilli les Augustes Fiancés à l'entrée du cimetière.

Toute la presse luxembourgeoise ainsi que de nombreux journaux et publications de l'étranger commentèrent en de longs articles le joyeux événement et témoignèrent de cette immense ovation d'allégresse du peuple luxembourgeois à qui, ce 17 novembre, fut donné pour la première fois l'occasion d'acclamer les Augustes Fiancés.

La Politique Economique du Gouvernement

Exposé de M. le Ministre des Affaires Economiques
devant le Conseil de l'Economie Nationale.

Le Rôle et l'Objet du Conseil de l'Economie Nationale.

Rappelons d'abord que le Conseil de l'Economie Nationale, institué par l'arrêté grand-ducal du 4 août 1945 et renouvelé par l'arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 1951, a tenu sa première séance plénière le 17 novembre 1952 dans la salle des conférences du Ministère des Transports.

Au cours de cette réunion, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Président du Conseil, a mis en évidence l'importance du rôle que le Conseil de l'Economie Nationale est appelé à jouer dans la vie économique du pays. Il a souligné en outre son objet, la nécessité de son fonctionnement et le but de son activité.

Le Conseil de l'Economie Nationale est un organe consultatif à compétence générale qui doit compléter les institutions démocratiques de l'économie luxembourgeoise. Son objet n'est pas de restreindre, en quoi que ce soit, l'activité des chambres et organisations professionnelles. Le Conseil est appelé à confronter et à harmoniser les intérêts divergents et à promouvoir les intérêts généraux de la collectivité dans son ensemble.

Le Conseil n'étant pas un organe de décision, il ne peut enlever une part quelconque de responsabilités ni à la Chambre des Députés, ni au Gouvernement. Le Conseil est un organe indépendant qui ne travaille pas sous les directives des Ministères, bien que ceux-ci puissent évidemment lui suggérer ou lui recommander l'étude de certains problèmes.

La nature des questions à étudier est définie par l'article 1^{er} de l'arrêté constitutif du 4 août 1945. Il s'agit essentiellement de problèmes économiques d'ordre structurel et de portée générale, donc de questions relatives à la structure, à la réglementation, à l'organisation et à l'orientation de l'économie luxembourgeoise.

Exposé de

M. le Ministre des Affaires Economiques
sur la politique économique.

Le 24 novembre 1952, lors de la deuxième séance plénière du Conseil de l'Economie Nationale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, a fait un important exposé qui définit d'une façon générale la politique économique du Gouvernement.

« La politique économique est avant tout déterminée par la conception fondamentale qu'on a de l'économie, selon qu'on lui donne des ob-

jectifs sociaux ou qu'on y renonce en l'abandonnant aux effets et aux conséquences résultant du libre jeu de lois économiques, de la conjoncture et des circonstances, sinon du hasard de la coalition d'intérêts particuliers.

Le Gouvernement actuel a fixé à l'économie nationale les objectifs du plein-emploi et de l'amélioration de la situation générale et du pouvoir d'achat des différents groupes actifs de la collectivité nationale. Dans le cadre de la politique économique du Gouvernement, l'économie n'est donc pas un but en elle-même, mais un moyen d'atteindre un but général qui est le bien-être de toute la population.

Quelques conséquences se dégagent d'une telle conception de l'économie. Dans son ensemble, elle n'est pas seulement l'affaire exclusive de particuliers, mais elle intéresse la communauté toute entière: les ingénieurs, contre-maîtres, ouvriers et employés aussi bien que les chefs d'entreprise ou les bailleurs de fonds. Equivalents en importance, les facteurs actifs, capital et travail, sont à entendre au sujet des buts à fixer et des moyens à employer. A cet égard, un certain ordre de priorités doit s'établir, en ce sens que par exemple l'objectif d'un emploi satisfaisant prime la distribution de dividendes rémunérateurs.

Il s'en suit que l'économie ne peut se concevoir sans que n'y entrent des considérations à caractère politique, au sens étymologique de ce terme. En fait, l'économique influence et souvent domine le politique. Le rôle de gardien de l'intérêt général qui est confié à l'Etat implique nécessairement l'intervention de celui-ci dans la vie économique.

L'intervention des organes publics est d'ailleurs sollicitée par les groupes professionnels eux-mêmes. Très souvent, les intérêts des différents groupes sont divergents: les uns réclament des mesures de protection économique, les autres préfèrent la libéralisation des échanges, les uns préconisent la rémunération prioritaire du capital, les autres celle du travail, les uns voient leur planche de salut dans une réglementation particulière, les autres dans la liberté...

Le rôle de l'Etat est d'empêcher des abus et de rechercher l'équilibre entre ces intérêts particuliers, dans la perspective et dans les limites de l'intérêt général. Encore qu'il a pour mission de veiller à l'utilisation rationnelle des subventions que la collectivité pourrait être appelée à consentir à tel ou tel secteur de l'économie ou à telle ou telle entreprise.

En ce qui concerne notre pays, des considérations particulières s'ajoutent à cette conception générale. Ainsi l'institution légale d'un salaire social minimum et l'application d'une échelle mobile des salaires et des traitements obligent les pouvoirs publics à s'intéresser à la formation et au niveau des prix en général, ceux-ci ayant des répercussions sur les possibilités économiques des entreprises et sur leur pouvoir compétitif sur les marchés. La politique des salaires autant que la politique des prix agricoles sont des facteurs essentiels de la politique des prix, qui pose aussi la question des possibilités financières de l'Etat, des communes, des chemins de fer.

Ces considérations imposent au Gouvernement le devoir de ne pas se désintéresser de l'économie nationale et de son évolution, d'autant plus qu'en raison de la situation d'après-guerre et des conséquences qui en résultent, il importe d'éviter le désordre et les troubles dans le domaine économique et dans le domaine social.

Les interventions de l'Etat ne nécessitent nullement des mesures extrêmes et rigides, susceptibles d'étouffer l'initiative privée. Il s'agit, au contraire, d'appliquer des mesures d'une certaine souplesse, mais empreintes de fermeté, en vue de soutenir l'initiative privée et de l'orienter dans le sens d'une politique générale tenant compte des responsabilités à assumer vis-à-vis de la société.

Dans l'accomplissement de sa mission, qui consiste à concilier les intérêts de l'économie privée avec ceux de l'économie sociale, l'Etat doit évidemment se tenir à des principes nettement établis. A ce titre, on peut souligner la nécessité:

d'assurer aux entreprises nationales des conditions de production, de viabilité, et de vente satisfaisante et de les mettre ainsi en mesure de s'acquitter de leurs obligations envers la communauté;

de soutenir les entreprises viables, mais momentanément déficientes en raison de circonstances particulières ou d'une conjoncture défavorable;

de créer des conditions favorables à l'établissement de nouvelles cellules de production;

de réduire les prix de revient à un niveau qui laisse aux entreprises la possibilité de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés, notamment sur les marchés mondiaux.

La réalisation de ce programme comporte la mise en application d'une politique fiscale, d'une politique de crédit et d'investissement, de mesures susceptibles d'accroître la productivité, etc.

Dans son ensemble, la politique économique doit se concevoir en fonction de la structure et des particularités de l'économie luxembourgeoise et tenir compte de ses ressources et de ses possibilités.

L'économie luxembourgeoise repose essentiellement sur deux piliers fondamentaux: la sidérurgie et l'agriculture.

L'industrie sidérurgique constitue l'élément prédominant de la richesse nationale. Elle occupe 18.000 ouvriers et sa production annuelle s'élève actuellement à 3 millions de tonnes d'acier, soit 10 tonnes par tête d'habitant, contre 0,8 tonne aux Etats-Unis, 0,6 tonne en Allemagne, 0,5 tonne en Belgique, 0,2 tonne en France. Alors que la valeur totale de la production nationale a atteint 18,1 milliards en 1951 contre 10,1 milliards en 1950, la valeur de la production sidérurgique s'est élevée à 13,8 milliards en 1951 contre 6,4 milliards en 1950. Plus de 90 % de la production sidérurgique sont exportés. La valeur de ces exportations s'élève presque à 13 milliards pour l'année 1951, ce qui représente à peu près 70 % de la valeur totale de la production luxembourgeoise. Ces quelques chiffres suffisent pour souligner l'incidence décisive de l'activité sidérurgique sur l'économie nationale.

Il faut relever qu'environ 35 % de la production sidérurgique sont écoulés sur les marchés belge et hollandais, état de fait qui ne peut manquer de mettre en lumière l'importance de l'UEBL et de Benelux pour notre pays et pour son économie. D'une façon plus générale, l'économie nationale a un intérêt majeur à élargir le plus possible son marché intérieur, afin de stabiliser ses débouchés essentiels. Car si en 1950: 55 % et en 1951: 70 % de la production nationale sont exportés, les exportations sont dirigées par moitié sur les marchés du Benelux et par moitié sur les marchés mondiaux où elles se trouvent exposées aux moindres fluctuations accusées par ces marchés.

L'importance de la sidérurgie se manifeste encore dans les conséquences et les répercussions de son activité sur les ressources fiscales, la situation des chemins de fer, le niveau général des chemins de fer, le niveau général des salaires, la balance des paiements.

Ces constatations amènent tout naturellement à quelques conclusions d'ordre général qui influencent notre politique économique. Elle doit tendre:

1^o à maintenir et à sauvegarder nos possibilités de concurrence, en mesurant les charges à supporter par l'industrie et en augmentant sa productivité, afin qu'elle puisse produire à des prix compétitifs;

2^o à pratiquer, en général, une politique de la porte ouverte, à l'exclusion de tout protectionnisme à outrance;

3^o à favoriser, dans la mesure du possible, la libéralisation des échanges.

Les prix de revient de la sidérurgie luxembourgeoise, s'ils se ressentent de certaines charges qui sont plus élevées chez nous qu'ailleurs (frais de transport, énergie, salaires, etc.), ont néanmoins pu être maintenus dans des limites raisonnables grâce à un équipement technique des plus modernes et grâce à un rendement plus élevé de la main-d'œuvre, deux facteurs positifs

essentiels qu'il serait dangereux de négliger ou de compromettre.

Le problème des prix de revient à la production est une question essentielle de la politique économique, et il y a lieu de l'examiner et de l'étudier à fond, en partant du principe que l'activité économique ne doit pas s'accroître au seul détriment du standing et du pouvoir d'achat de la population.

En définitive, et en grande partie, la politique des prix est appelée avant tout à intervenir pour sauvegarder le pouvoir d'achat de la main-d'œuvre, tandis qu'une politique de l'investissement et de l'équipement doit rendre possible une réduction des prix industriels à la production en augmentant la productivité et les rendements.

En raison de la situation économique particulière dans laquelle se trouve notre pays, la politique des prix est nécessairement limitée dans ses moyens d'action. Comme nous ne disposons pratiquement pas de produits bruts: ni de charbon, ni de pétrole, ni de caoutchouc, ni de laine, ni de coton..., nous sommes obligés de couvrir nos besoins par des importations à des conditions de prix qui échappent entièrement à notre influence.

D'autre part, en examinant la structure de l'indice du coût de la vie, on remarque que 48% des articles qui y figurent sont importés, tandis que l'incidence des prix des produits agricoles indigènes est de 52%.

Il se dessine ici une contradiction entre la politique industrielle et la politique agricole.

Le Gouvernement considère l'agriculture non pas comme un secteur quelconque de l'économie nationale, mais comme un facteur fondamental et comme une base vitale indispensable au maintien de l'existence du pays. Il est donc d'avis que dans la politique économique une certaine priorité revient à ce secteur.

Les prix agricoles sont conditionnés en partie par la nature, la fertilité du sol et le climat. Ils sont plus élevés chez nous que dans les autres pays. Si certaines mesures de rationalisation, de sélection des semences et du bétail d'élevage, etc. sont susceptibles d'augmenter la productivité et de réduire les prix de revient, il n'en reste pas moins que les limites naturelles du rendement agricole maintiendront probablement nos prix à un niveau supérieur à celui des marchés mondiaux; une politique de libre échange serait donc désastreuse pour l'agriculture luxembourgeoise.

Pour maintenir l'agriculture, la politique économique en est ainsi réduite à des mesures d'organisation et de rationalisation et à un protectionnisme qui en fait réserve actuellement le marché intérieur aux produits indigènes.

Entre la politique industrielle, qui doit être libre-échangiste, et la politique agricole, qui doit être protectionniste, il existe une contradiction et il s'établit une opposition qui implique des risques. Il se pose la question de la nécessité

d'établir un certain équilibre, en fonction d'une activité et de prix normalisés, entre les intérêts de l'industrie et ceux de l'agriculture, car on risque effectivement ne pas pouvoir garantir un jour soit des charges raisonnables à celle-là, soit les prix de revient à celle-ci, et de sacrifier ainsi l'une à l'autre.

Le Gouvernement entend assurer la rentabilité des exploitations agricoles sur la base des prix de revient, de façon à garantir des moyens de subsistance à la population rurale. Ceci n'exclut pas et ne peut pas exclure l'action sur les prix de revient en vue de les faire baisser dans toute la mesure du possible. Une politique de la compression des prix de revient agricoles est dans l'intérêt de l'agriculture autant que de l'industrie, et il est indispensable qu'elle soit menée parallèlement à celle des prix garantis sur la base des prix de revient. Une réduction des marges entre prix mondiaux et prix indigènes doit être obtenue et à cet effet une compression des prix de revient agricoles doit être recherchée par des mesures actives d'organisation et de rationalisation, au besoin par des dispositions à caractère légal, tel le remembrement parcellaire des terres. C'est à cette condition que l'intérêt collectif commande la continuation de l'aide à l'agriculture qui, pour l'année en cours, représente 250 millions de francs.

La politique économique définie ci-dessus dans sa tendance générale peut avoir des conséquences graves sur les petites et moyennes industries du pays, notamment pour celles dont l'activité dépend des marchés d'exportation.

Il apparaît bien qu'en général les entreprises de ce secteur ne sont pas préparées et en mesure, ni financièrement, ni techniquement, ni organiquement, de supporter les répercussions de la politique économique contradictoire axée sur la sidérurgie et l'agriculture, d'autant plus que l'incidence des salaires sur le coût de la fabrication y est généralement plus élevée. Du coup, le problème des prix revête pour ce secteur une importance toute particulière.

Plusieurs branches industrielles du secteur moyen souffrent aujourd'hui d'une crise assez prononcée, tels les textiles et les cuirs. Les difficultés y rencontrées se trouvent accentuées par des restrictions monétaires et des contingentements, par des droits de douane élevés et parfois aussi par certaines mesures de dumping. Il en résulte une sous-production et un sous-emploi, sinon le chômage, et le personnel occupé ne bénéficie pas de conditions de rémunération satisfaisantes.

Devant une telle situation, les pouvoirs publics se voient obligés de soutenir activement les entreprises saines et viables qui cherchent à se procurer les moyens pour s'adapter aux conditions économiques actuelles et de les aider à surmonter les difficultés auxquelles, sans leur faute, elles peuvent se trouver acculées momentanément. Des moyens d'action s'offrent dans la voie

des crédits d'équipement et du financement des exportations dans certains aménagements fiscaux. D'autres mesures appropriées devront être appliquées, s'il s'agit de sauvegarder des intérêts sociaux ou régionaux.

Il n'est pas question de faire simplement œuvre de charité, car l'existence du groupe des moyennes entreprises a une importance nettement marquée pour l'économie nationale. En fait, la structure industrielle monolithique du pays présente des risques et des dangers. Une dépression sur les marchés des produits sidérurgiques est susceptible d'entraîner des conséquences excessivement dangereuses pour l'économie toute entière, qui ne dispose pas de possibilités de résorption suffisantes dans d'autres secteurs productifs. Il s'agit d'en créer et d'insister en même temps sur la nécessité d'une politique budgétaire de conjoncture. Le sens de la constitution d'un fonds de crise est ainsi mis en relief.

Au point de vue sociologique également il y a intérêt à promouvoir un certain élargissement de notre structure industrielle, en étalant la population active sur les différentes régions du pays.

On doit donc favoriser l'établissement d'industries transformatrices nouvelles, sur la base d'un programme sélectif à établir en fonction des matières premières disponibles, des marchés, des aptitudes de la main-d'œuvre et aussi des caractéristiques régionales. A cet effet, il faudra s'arrêter à une politique de crédit et surtout à une politique fiscale qui soit de nature à stimuler les investissements industriels: exonération des taxes d'importation et de transmission sur les matières premières importées entrant dans la fabrication des produits d'exportation; suppression de ces mêmes taxes pour autant qu'elles frappent les importations de biens d'équipement; octroi de facilités d'amortissement et report des pertes d'exploitation pendant une période de démarrage à déterminer.

D'un autre côté, le Gouvernement s'attache à favoriser, dans la mesure du possible, une politique d'expansion économique, en conseillant les producteurs et en les soutenant dans les efforts qu'ils entreprennent pour consolider et développer leur position commerciale sur les marchés. Il subordonne son action à une action individuelle de l'initiative privée, qu'il stimule. Un Service de l'Expansion Economique fonctionnant au Ministère des Affaires Economiques se tient à la disposition des industriels pour donner des informations économiques et des renseignements commerciaux; il les fait participer, sans frais, aux principales foires internationales, édite des publications de propagande économique et des films documentaires. Une mission économique est sur le point de se rendre au Congo Belge, afin de prospector ce débouché intéressant et important.

Malheureusement, certaines entreprises hésitent ou éprouvent des difficultés pour se dé-

partir de traditions et de méthodes industrielles et commerciales désuètes. Il est néanmoins indispensable que les intéressés eux-mêmes se décident pour des efforts qui s'imposent.

A l'égard des industries moyennes, la politique économique doit ainsi rester souple dans ses mesures d'application et avoir pour objectif:

- 1° de maintenir ou de rétablir la viabilité des entreprises existantes;
- 2° de soutenir les entreprises viables, mais se trouvant passagèrement sous le coup de difficultés majeures;
- 3° de favoriser l'établissement d'industries nouvelles sur des bases rationnelles;
- 4° de promouvoir l'expansion économique sous des formes et par des moyens appropriés.

Notre pays compte aujourd'hui plus de 5000 intermédiaires et distributeurs de toute nature (4315 fin 1949 et 2000 pour le secteur de l'alimentation), ce qui représente un rapport impressionnant de 1 sur moins de 60 habitants. Le même rapport est de 1:40 pour la France et de 1:100 pour les Etats-Unis. Les conséquences d'un appareil de distribution disproportionné sur la formation et l'évolution des prix sont nécessairement défavorables et se traduisent par la hausse des prix ou, le cas échéant, par leur maintien à un niveau surfait.

Chez nous, les tendances à la baisse sont souvent résorbées, en tout ou en partie, par un certain nombre de facteurs.

Il y a trop d'entreprises marginales dont la rentabilité exige l'application de marges bénéficiaires anormalement élevées. Le commerce semble préférer des prises de bénéfice à une extension des ventes et les marges courantes tendent ainsi tout naturellement à se rapprocher des marges les plus élevées.

Les établissements de commerce ont à faire face à des frais fixes élevés, tels les loyers, les intérêts débiteurs.

Le fait de calculer les bénéfices bruts d'après un pourcentage déterminé de la valeur des marchandises ne constitue pas une invitation à la baisse; au contraire, pour des prestations sensiblement identiques, les bénéfices s'accroissent proportionnellement à la hausse des prix. Le procédé empêche finalement — à tous les stades — la facturation aux meilleures conditions possibles.

Les organisations professionnelles prennent l'habitude de fixer des prix de direction minima qui se refusent à la baisse.

Les circuits de distribution sont parfois inutilement allongés, notamment par des intermédiaires résidant à l'étranger.

D'une façon générale, on doit déplorer que de plus en plus le véritable esprit commercial cède la place à une conception qui regarde la profession de commerçant comme une simple occupation devant rapporter tels ou tels revenus.

Si on se rend compte de l'ampleur des répercussions que des augmentations de prix, trouvant leur source dans la distribution, peuvent avoir sur l'ensemble de l'économie, il devient évident que les pouvoirs publics ont le devoir d'envisager toutes mesures appropriées susceptibles de relever le rendement, c'est-à-dire la productivité de la distribution.

L'Etat ne saura donc renoncer ni à la surveillance ou au contrôle des prix, ni à d'autres mesures touchant, par exemple le niveau des loyers, les charges du crédit commercial, la stabilisation et la normalisation des marges bénéficiaires...

Il peut envisager de contribuer à la réduction des charges commerciales par des aménagements de la fiscalité spéciale relative à la distribution: suppression des impôts commerciaux (qui est déjà décidée sauf pour les sociétés anonymes), exonération des taxes de transmission pour les produits ou les services essentiels (électricité, gaz, etc.). Toutefois, ces facilités ne se justifient que dans la mesure où elles donnent lieu à une baisse effective des prix ou des services.

Les problèmes relatifs à l'artisanat sont multiples et ont un caractère complexe en raison de la diversité et de la variété des activités artisanales. Selon certaines de leurs particularités on peut distinguer entre:

- les artisans-producteurs,
- les artisans-réparateurs,
- les artisans du secteur de l'alimentation,
- les artisans du secteur de la construction,
- les artisans-producteurs de services et
- les artisans-négociants.

Les conditions économiques de base diffèrent selon les branches artisanales, dont chacune connaît une situation générale qui lui est propre. Ainsi les artisans-producteurs, tels les menuisiers et les tailleurs, ont à lutter contre une concurrence étrangère pressante et se trouvent par surcroît en face d'un conflit entre les produits artisanaux et les fabrications industrielles similaires. Si d'autres branches n'ont pas à entrer en concurrence directe avec des groupes de producteurs étrangers à la profession artisanale, elles peuvent néanmoins éprouver des difficultés d'ordre interne: un nombre excessif des établissements, produits de remplacement, changements du goût des consommateurs, etc. Quant aux artisans-négociants, ils ont à affronter les mêmes problèmes que les commerçants. Certaines branches artisanales sont en voie de disparition, tandis que d'autres se développent avec l'évolution du progrès technique.

Après la guerre, une conjoncture accidentelle et circonstancielle a provoqué une prospérité fallacieuse dans plusieurs branches de l'artisanat. La normalisation dans la marche des affaires, certaines charges nouvelles et imprévues, la réapparition de la concurrence, tous ces facteurs sont de nature à mettre les entreprises en difficultés et abaissent peu à peu un standing auquel on s'était facilement habitué.

On peut citer ici les paiements massifs d'impôts arriérés qui, bien que légalement dûs, peuvent néanmoins avoir des effets défavorables au point de vue strictement économique. Il faudra prévoir des textes légaux qui empêcheront le fisc de ruiner les entreprises, dans certaines conditions données bien entendu.

D'une façon générale, il est évident qu'une production artisanale trop diversifiée est nécessairement handicapée, quant aux possibilités économiques et aux rendements, vis-à-vis de la production industrielle de produits standardisés, les prix de revient de ces derniers étant beaucoup plus favorables. Il faudra donc envisager sérieusement l'application de mesures propres à favoriser et à assurer, dans certaines branches, une spécialisation et une rationalisation de la production et des méthodes d'exploitation, dans le cadre d'une organisation interne économiquement efficiente. Celle-ci pourrait être mise sur pied avec l'aide de l'Etat, sous forme d'une protection temporaire par exemple, et avec son appui financier, sans que la collectivité puisse aller jusqu'à garantir les capitaux et les entreprises comme telles. L'artisanat notamment manque de crédits d'équipement et de fonctionnement appropriés.

En résumé, l'orientation de la politique économique du Gouvernement:

dans sa conception fondamentale:

donne à l'économie les objectifs du plein-emploi et de l'amélioration de la situation générale et du pouvoir d'achat des différents groupes de la société;

place les fondements de l'économie sur la base élargie des intérêts généraux de la société en y intéressant tous les facteurs actifs de la communauté nationale;

dans ses principes d'application:

assigne aux pouvoirs publics le rôle de gardien de l'intérêt général et lui donne pour mission de rechercher l'équilibre entre les intérêts divergents de l'économie privée tout en les conciliant avec ceux de l'économie sociale;

établit un certain ordre de priorités en ce qui concerne la satisfaction des besoins sociaux;

cherche à assurer aux entreprises les conditions économiques et financières de façon à les mettre en mesure de s'acquitter de leurs obligations envers la communauté;

dans ses particularités:

à l'égard de l'industrie sidérurgique, tend à sauvegarder son pouvoir compétitif sur les marchés et à libéraliser les échanges;

à l'égard de l'agriculture, poursuit parallèlement une politique de protection et de compression des prix de revient ayant pour objet et limite de garantir à la population agricole les moyens de subsistance indispensables;

à l'égard de l'industrie moyenne, adopte une politique de conjoncture souple et active qui tend à maintenir et à développer la viabilité des entreprises et s'applique à élargir la structure industrielle du pays;

à l'égard de l'artisanat, préconise une ré-

organisation interne, une spécialisation et une rationalisation de la production artisanale;

à l'égard de la distribution, estime nécessaire une politique d'action susceptible de relever la productivité et les rendements commerciaux.»

L'Anniversaire de S. A. R. Madame la Duchesse Douairière de Parme

Le 28 novembre 1952, S. A. R. la Duchesse douairière de Parme, Mère de S. A. R. Monseigneur le Prince Félix de Luxembourg, a fêté Son 90^e Anniversaire au Château de Colmar-Berg.

Ce fut un jour de fête pour la Famille grand-ducale ainsi que pour toute la population luxembourgeoise qui se joignit à la Famille grand-ducale pour s'en réjouir et pour exprimer ses vœux et ses souhaits.

Parmi les invités et invitées au Château de Berg on remarquait le Prince Vincent de Liechtenstein, l'Impératrice Zita d'Autriche, le Prince de Luxembourg, le Prince Charles-Henri de Liechtenstein, la Princesse Marguerite-Louise de Wurtemberg, la Duchesse Madejda de Wurtemberg, la Princesse Marie des Neiges de Bourbon de Parme, la Princesse Cécile de Bourbon de Parme, la Princesse Marie-Louise de Bulgarie, le Prince Xavier de Bourbon de Parme, le Prince François de Bourbon de Parme, le Prince Sixte de Bourbon de Parme, la Princesse Alix de Ligne-Luxembourg, le Prince Louis de Bourbon de Parme, le Prince Gaëtan de Bourbon de Parme, la Princesse Maria de Bourbon de Parme, la Comtesse Roger de La Rochefoucauld, née Isabelle de Bourbon, le Prince René de Bourbon de Parme, la Princesse Royale de Bavière, née Antonia de Luxembourg, la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg, le Prince Xavier de Bourbon de Parme, la Princesse Marie-Thérèse de Bourbon de Parme, l'Archiduchesse Charlotte d'Autriche, l'Archiduchesse Adélaïde d'Autriche, le Prince Jacques et son fils Philippe de Bourbon de Parme, le Prince Michel de Bourbon de Parme, la Princesse Jacques de Bourbon de Parme, le Duc de Wurtemberg, la Princesse René de Bourbon de Parme, le Prince Antoine de Ligne, le Comte Roger de La Rochefoucauld, le Prince Hugues de Bourbon de Parme, le Prince Jean de Luxembourg, l'Archiduc Otto de Habsbourg, le Prince Charles de Luxembourg, la Princesse Elisabeth de Luxembourg, la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg, la Princesse Michel de Bourbon de Parme, née de Broglie.

La jubilaire Marie-Antonia de Bragança, Infante de Portugal, est née à Bronnbach près de Wurtzbourg, à cette époque capitale du Royaume

de Wurtemberg, le 28 novembre 1862. Rappelons dès l'abord que Marie-Antonia de Bragança est la sœur de feu la Grande-Duchesse Marie-Anne, femme du Grand-Duc Guillaume IV, Régente de notre pays. L'époque à laquelle s'est passée Sa jeunesse fut une belle époque pleine de promesses et de vie brillante des rois et princes de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest. Seule la politique d'expansion de la Prusse, sous la conduite du Chancelier Bismarck, jeta quelque ombre sur l'avenir des Etats du Centre de l'Europe et de l'Italie.

Le décès du père de S. A. R. Marie-Antonia de Bragança, le Roi Miguel de Portugal, Qui mourut le 14 novembre 1867 quand Elle avait cinq ans, fit que l'éducation de cette enfant fut profondément marquée par Sa mère Adélaïde, Princesse de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg (née le 3 avril 1831, mariée le 24 septembre 1851), Qui vécut jusqu'en décembre 1909. Sa jeunesse se passa pour une grande part au château de Bronnbach en compagnie de Son frère, le Duc Michel, né le 19 septembre 1853, et de Ses sœurs, les Infantes Marie des Neiges (née à Kleinheubach, le 5 août 1852), Marie-Thérèse (née à Kleinheubach, le 24 août 1855), Marie-Josèphe (née au château de Bronnbach, le 19 mars 1857), Adelgonde (née au château de Bronnbach, le 10 novembre 1858) et Marie-Anne (née au château de Bronnbach, le 13 juillet 1861). Il est à noter que, jeune fille, la Duchesse passa quelque temps au pensionnat à Metz.

C'est à l'âge de vingt-deux ans que l'Infante S. A. R. Marie-Antonia de Bragança Se maria au château de Fischhorn près de Zell sur le Lac (près de Salzbourg en Autriche) à Robert de Bourbon, Duc de Parme, Qui était né le 9 juillet 1848 à Florence, au Palais Pitti, résidence des Grands-Ducs de Toscane. Le couple princier séjourna en Suisse au château de Wartegg et en Italie au château de Pianore qui appartient encore aujourd'hui à notre Prince. Le couple princier fit également de longs séjours à Schwarza, château qui se trouve à proximité de Frohsdorf, château qui appartient au Comte de Chambord Qui était l'oncle du Duc Robert et Qui, rappelons-le ici, était le dernier prétendant de la ligne aînée à la couronne de France.

De Leur mariage sont nés: La Princesse Adélaïde-Marie des Neiges (née le 5 août 1885), le Prince Sixte (né le 1^{er} août 1886, décédé le 14 mars 1934 à Paris), le Prince Xavier (né le 25 mai 1889), la Princesse Françoise-Josèphe (née le 22 avril 1890), la Princesse Zita (née le 9 mai 1892), le Prince Félix (né le 28 septembre 1893), le Prince René (né le 17 octobre 1894), la Princesse Marie-Antonia (née le 17 novembre 1895), la Princesse Isabelle (née le 14 juin 1898), le Prince Louis (né le 5 décembre 1899), la Princesse Henriette (née le 8 mars 1903) et le Prince Gaëtan (née le 3 juin 1905).

Deux ans déjà après la naissance de Son dernier fils, la Duchesse de Parme perdit Son époux. Le Duc Robert décéda le 16 novembre 1907. Il fut inhumé dans la crypte de l'église de Viareggio. On se figure l'épreuve que représentait cette douloureuse perte pour la Duchesse de Parme. Elle prit en mains avec courage et fermeté l'éducation de Ses enfants. Elle vit avec satisfaction chez Ses trois filles s'éclorre la vocation pour la vie religieuse. En effet, les Princesses Adélaïde-Marie, Françoise-Josèphe et Marie-Antonia entrèrent au couvent des Sœurs bénédictines de Solesmes près de Le Mans où Elles vivent aujourd'hui.

Une des journées les plus glorieuses de la vie de la Duchesse fut le jour où S. A. R. la Princesse Zita Se maria à Schwarzaù à Charles, Archiduc d'Autriche, Qui devait bientôt accéder au faite de la puissance et des honneurs. En 1915, en effet, l'Archiduc Charles fut couronné Empereur et Sa femme Zita devint Impératrice d'Autriche-Hongrie.

Ce fut en pleine guerre et de lourds soucis pesaient déjà sur la Famille Impériale. Malgré la haute élévation de Sa personne, la Duchesse de Parme trembla pour Ses fils. Les Princes Sixte et Xavier notamment servirent comme officiers dans l'armée belge. Ces deux Princes jouèrent un rôle de premier plan lors de l'offre de paix que fit l'Empereur Charles d'Autriche aux Puissances alliées au cours de l'année 1917.

Les relations que la Duchesse entretenait avec Sa sœur, la Grande-Duchesse Marie-Anne, étaient des plus intimes. Elles furent couronnées par l'événement qui a si profondément marqué la vie de notre Famille Grand-Ducale et de notre peuple: Le 6 novembre 1919 en effet eu lieu le mariage du Prince Félix de Bourbon-Parme avec notre vénérée Souveraine Qui venait d'accéder au trône grand-ducal de Luxembourg.

La fin de la première guerre mondiale apporta des changements dans la vie de la Duchesse de Parme. La guerre terminée, Elle vécut à Pianore, Se vouant toujours davantage à Sa famille, à Ses enfants et Ses petits-enfants, restant en contact

avec ceux Qui étaient au loin par une nombreuse correspondance, Se vouant aussi à l'administration de Ses domaines, besogne dans laquelle le Prince Xavier la seconda.

Vint la seconde guerre mondiale. La Duchesse accompagna Sa sœur, la Grande-Duchesse Marie-Anne, et notre Famille Grand-Ducale en exil. De 1940 à 1945, Elle vécut au Portugal d'abord, au Canada ensuite et enfin aux Etats-Unis où Elle pleura avec les Siens le décès de la Grande-Duchesse Marie-Anne, survenu à New-York, le 28 juillet 1942. Les nouvelles qui vinrent d'Europe étaient très sombres. Le Prince Xavier fut interné au camp de concentration de Natzweiler et dut subir les tortures du camp de concentration de Dachau. Il n'échappa que de justesse à la mort et fut au dernier moment conduit en Autriche avec de hautes personnalités politiques françaises. Le Prince Louis, également arrêté par les Nazis, avait aussi été interné à Dachau et plus tard dans un château dans le Nord de l'Allemagne. Lui aussi ayant été libéré, la Duchesse de Parme put quelque temps après savoir les Siens en sécurité.

Destinée profondément humaine, faite de journées heureuses et glorieuses, mais dans laquelle n'avaient pas manqué les heures tragiques. Les deuils, les soucis, les angoisses ne furent pas épargnés à Son cœur sensible de femme et de mère. Toujours à nouveau, la Duchesse de Parme eut à trouver les forces nécessaires pour porter et la douleur et la gloire, et Elle les a portées avec grandeur et dignité. L'héritage d'une des races les plus antiques, les traditions d'une des plus nobles familles ont ainsi été enrichis et perpétués par un nouvel exemple de fermeté et de constance.

Nous sommes heureux de savoir que la mère de notre Prince a trouvé parmi nous une nouvelle patrie qu'Elle aime. Elle S'intéresse avec ferveur au destin des Siens Qui L'entourent et n'a pas manqué de prendre une vive part aux heureux événements que valurent ces dernières années à notre Famille Grand-Ducale, tels les mariages de LL. AA. RR. les Princesses Alix et Marie-Gabrielle, la naissance des Princes Michel et Wauthier de Ligne et de la Comtesse Monique de Holstein-Ledreborg, et surtout les récentes fiançailles du Grand-Duc héritier Jean. Heureusement, Ses jours ne sont pas solitaires, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et S.A.R. la Princesse Isabelle de Bourbon de Parme veillent sur Ses jours. Elle visite plusieurs fois par an Ses augustes filles les Sœurs bénédictines de Solesmes et notre Souveraine, nos Princes et Princesses ainsi que les Princes et Princesses de Bourbon de Parme L'entourent de Leur sollicitude.

Nouvelles diverses

Actualités et perspectives de l'économie luxembourgeoise.

Le 20 novembre, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché de Luxembourg, a donné à Liège, sur invitation de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, une conférence sur « Les Actualités et les Perspectives de l'Economie luxembourgeoise ».

Parmi les personnalités qui assistaient à cette conférence, on remarquait, entre autres, S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Delruelle, ancien Ministre, S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, M. P. Palgen, Consul de Luxembourg à Liège, M. M. Steinmetz, Secrétaire de Légation à la Légation de Luxembourg à Bruxelles, M. Tassin, Président du Tribunal de Commerce, M. Rasquin, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie à Liège, M. Prost, Administrateur-Délégué de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, M. Crismer, Président de l'Association des Licenciés en sciences commerciales et consulaires, et M. J. Wurth, Directeur général de la Société Cockerill.

Au cours de cette conférence, M. le Ministre Michel Rasquin exposa quelques caractéristiques actuelles de l'économie luxembourgeoise et ses facultés d'adaptation aux conditions de l'avenir. Après avoir insisté sur la nécessité d'ouvrir une conférence économique de l'Europe occidentale, M. Rasquin conclut par les termes suivants: « Le climat de la guerre froide convient à la chaleur de nos hauts fourneaux, mais la paix qui pourrait ralentir notre production sidérurgique vaut, d'après nous, tous les milliards du monde. »

*

A Luxembourg viennent de se constituer en associations sans but lucratif les utilisateurs de charbon et les utilisateurs d'acier du Grand-Duché. A la première association appartiennent la Fédération des Industriels luxembourgeois, le Groupement de Négociants de combustibles en gros, la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, les Usines à gaz du Grand-Duché. A la seconde association appartiennent l'Association des marchands de fer du Grand-Duché, la Fédération des Artisans, la Fédération des Industriels luxembourgeois, la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois.

Le but de ces deux associations est a) de défendre et de représenter les intérêts des utilisateurs du charbon et de l'acier dans le cadre des objectifs poursuivis par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; b) d'émettre des avis au sujet des questions intéressant les utilisateurs de charbon et d'acier qui pourront lui être soumises soit par un organe quelconque

de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, soit par une autorité quelconque.

*

La Commission Interministérielle Economique et Sociale.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 24 novembre 1952 ont été désignés pour faire partie de la Commission Interministérielle Economique et Sociale: MM. Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques, Jean-Pierre Buchler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Agriculture, Pierre Werner, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances, Ferdinand Weiler, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Transports, François Huberty, Ingénieur-Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines. M. Pierre Elvinger remplira les fonctions de Président et M. Léon Suttor, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, a été désigné comme Secrétaire de la Commission.

*

Le Budget de l'Etat pour 1953.

M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, a déposé le projet de budget pour 1953 au Bureau de la Chambre. Les recettes ordinaires sont évaluées à 2.854.005.000 francs et les recettes extraordinaires à 525.600.000 francs. L'excédent de recettes de 1952 est de 112.000.000 francs, soit au total 3.491.605.000 francs. Les dépenses ordinaires sont évaluées à 2.843.325.000 francs et les dépenses extraordinaires à 997.383.000 francs, soit au total 3.840.708.000 francs.

*

Lors de sa séance du 12 novembre 1952, la Chambre des Députés a voté le projet de loi portant majoration de certains impôts directs, création d'un fonds de crise et possibilité d'imputer la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation sur l'impôt sur le revenu.

Ce projet de loi a un triple objet: Il a comme objet de majorer certains taux de la retenue d'impôt sur les revenus de capitaux. Le deuxième objet a pour but de majorer le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités pour la tranche de bénéfice dépassant 5 millions de francs, avec affectation du rendement de cet impôt à un fonds de crise. Le troisième objet a pour but d'autoriser les contribuables à im-

puter sur l'impôt sur le revenu les montants payés à titre de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation. Les sommes provenant de la majoration du produit de l'impôt sur le revenu des collectivités pour l'année d'imposition 1951 représentent un montant de 137,5 millions de francs. Ce produit de la majoration du taux de l'impôt pour l'exercice 1951 sera attribué au fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938, portant création d'un fonds de réserve pour la crise. Le fonds de crise a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat. En plus du produit de la majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités, le fonds sera alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire.

*

Le Bureau International du Travail.

M. Henri Fuss, Correspondant du Bureau International du Travail pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, a séjourné à Luxembourg en exécution d'une de ses missions d'information périodiques. Les correspondants du Bureau en sont les représentants officiels dans les pays où ils sont accrédités. Ils sont chargés d'entretenir des relations étroites avec les services compétents ainsi qu'avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs. Au cours de sa nouvelle mission, M. Henri Fuss a été reçu par tous les membres du Gouvernement présents à Luxembourg. Il a eu des échanges de vues approfondis avec les fonctionnaires dirigeants du Ministère du Travail et avec les représentants des organisations patronales et ouvrières. Dans leur ensemble, les entretiens de M. Fuss ont porté notamment sur les possibilités de hâter l'approbation des Conventions internationales du Travail qui jusqu'ici n'ont pu encore être ratifiées par le Grand-Duché de Luxembourg. D'utiles dispositions ont été prises à cet égard qui permettent de prévoir le dépôt prochain d'une série de projets de loi tendant à l'approbation des conventions qui présentent un intérêt pratique pour le Luxembourg ou dont la

ratification s'impose pour des raisons de solidarité internationale.

*

Le Livre d'Or de la Résistance.

Le Livre d'Or de la Résistance luxembourgeoise de 1940-1945, édité sous les auspices de la L. P. P. D., résume dans un gros volume l'héroïque résistance de tout le peuple luxembourgeois contre un envahisseur dont la cruauté n'a eu d'égal dans l'histoire. Il est le témoin de toutes les souffrances et de tous les sacrifices subis par nos martyrs pendant les années de l'occupation.

L'attachement des Luxembourgeois à leur Maison Souveraine et à la Liberté de leur patrie trouve dans ce volume de plus de 700 pages, ornées de plusieurs hors-texte en couleurs et en noir et de photos prêtées par les archives du Gouvernement, les services officiels et des particuliers une preuve manifeste et glorieuse.

Dans de longs tableaux d'honneur figurent les milliers de noms de Luxembourgeois de toutes les classes qui furent enfermés, déportés ou martyrisés dans les nombreuses prisons et les camps de concentration allemands.

Dans la première préface, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, ancien prisonnier politique, définit la raison d'être du Livre de la Résistance dans les termes suivants: « Ressuscitons et sauvons notre passé dans ce qu'il y a de grand, de noble et de vivant. Ne soyons pas les amateurs frivoles et les observateurs stériles qui dans le foyer du passé ne voient que les cendres. Soyons de ceux qui, en remuant les cendres, cherchent la braise ardente et vivante. »

*

Le violoncelliste Jean Join, professeur au Conservatoire de Musique de Luxembourg, vient de remporter un grand succès à Londres où il a donné un récital devant de nombreux auditeurs, parmi lesquels on notait, outre les personnalités anglaises et belges, M. et M^{me} Camille Dumont, Secrétaire de Légation à la Légation du Grand-Duché de Luxembourg à Londres.

Nouvelles diplomatiques

Sous la présidence d'honneur de MM. Joseph Bech et Robert Schuman, respectivement Ministres des Affaires Etrangères de Luxembourg et de France, une association des « Amitiés Franco-Luxembourgeoises » vient d'être constituée à Paris dans le but de resserrer les liens traditionnels d'amitié et de culture qui unissent le Grand-Duché et la France. Le Comité d'Hon-

neur de cette association comprend M. Bargeton, Ambassadeur de France, M^{me} Andrée Pierre-Viénot, veuve de l'ancien sous-secrétaire d'Etat, M. Wehrer, ancien Ministre du Luxembourg à Paris, M. Siegen, Consul général honoraire de Luxembourg, M. Hœltgen, Président de la Chambre de Commerce luxembourgeoise à Paris, M. Coirre, Président du Conseil Municipal de Paris, M^e

Maurice Garçon, de l'Académie Française, M. Julliot de la Morandière, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris, M. Lacour-Gayet, Membre de l'Institut, M. Blancpain, Secrétaire général de l'Alliance Française, M. Brisson, Directeur du quotidien « Le Figaro », M. Noppeney, Président des écrivains de langue française à Luxembourg, M. Steines, Président de « La Luxembourgeoise » et de l'Œuvre des soldats luxembourgeois engagés volontaires, M. Staquet, Directeur de la Fondation Biermans-Lapôtre.

*

*Signature d'un accord aérien
entre l'Islande et le Luxembourg.*

Le Ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg, M. Victor Bodson, a signé à Reykjavik, avec le Ministre des Affaires Étrangères d'Islande, M. Benediktsson, un traité de transports aériens entre l'Islande et le Grand-Duché de Luxembourg.

*

*Réunion inaugurale du Joint Committee
à la C. E. C. A.*

La réunion inaugurale du « Joint Committee », établi par la Haute Autorité et la délégation britannique, pour associer la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Grande-Bretagne, a eu lieu le 17 novembre au siège de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Outre les chefs et les membres de la délégation britannique auprès de la Haute Autorité et du Président et plusieurs membres et hauts fonctionnaires de la Haute Autorité, des chefs d'industries intéressées en Grande-Bretagne et des conseillers de la délégation britannique venus d'Angleterre, ont assisté à la réunion. On remarquait notamment Sir Hubert Houldsworth, Président du « National Coal Board », Sir Andrews Brayan, Membre de cet organisme, Mr. W. Ernest Jones, Vice-Président de la « National Union of Mineworkers », Mr. H. Street, Membre du « National Executive Committee of the National Union of Mineworkers »,

Mr. Michel Layton, de la « British Iron and Steel Federation ».

Le Président de la Haute Autorité a prononcé le discours inaugural du « Joint Committee ». Ensuite, Sir Cecil Weir, Chef de la délégation britannique, ainsi que Sir Hubert Houldsworth et Mr. Ernest Jones ont pris consécutivement la parole.

*

Au début du mois de novembre, S. Exc. M. Robert Als, Ministre du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles, a remis, au cours d'une cérémonie intime qui s'est déroulée à la Légation de Luxembourg à Bruxelles, la Croix d'Honneur en vermeil avec Palmes au Major Moreau de Melen et au Colonel Crahay. Des distinctions luxembourgeoises ont été également remises à d'autres officiers belges du Corps des volontaires de Corée.

*

Le 29 novembre eut lieu, en l'hôtel de la Légation de Luxembourg à Bruxelles, une réception d'adieu offerte par M. le Ministre et Mme Robert Als, auquel prirent part les notabilités de la colonie luxembourgeoise de Bruxelles et plusieurs amis belges.

Avant la réception, qui fut empreinte de cordialité, les présidents et dirigeants des comités des associations luxembourgeoises de Belgique congratulèrent M. Robert Als et le remercièrent de l'intérêt dévoué avec lequel il s'était consacré aux affaires des groupements luxembourgeois, de l'aide et de l'appui que reçurent ceux-ci.

Rappelons en outre que le Conseil fédéral de la Fédération Nationale des Invalides a remis, le 24 novembre, sa médaille d'or de la Reconnaissance à M. Robert Als au cours d'une cérémonie intime à laquelle assistaient MM. De Loz, Président fédéral, Léonard, Administrateur général, Cordier, Secrétaire général, Christiaens, Président de l'Harmonie Royale des Invalides, J.-J. Van Doren, Rédacteur en chef de « L'Invalide Belge », et Vermeulen, Vice-Président de la Fédération Nationale des Invalides.

Nouvelles de la Cour

Le 5 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Nedim Veysel Ilkin, Ministre de Turquie, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

A l'occasion de son élection comme Président des U. S. A., Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a adressé le 6 novembre 1952 le télégramme suivant à M. Dwight D. Eisenhower: « My People join Me to express to you on the occasion of your election as President of the United States of America Our most sincere

congratulations and Our warmest wishes for your personal welfare and the prosperity of your country. »

*

Le 10 novembre 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience S. Exc. M. le Ministre de Belgique et Madame la Vicomtesse Berryer.

*

Le 11 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 18 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. le Comte Félix Orsini-Rosenberg, Ministre d'Autriche, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 18 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Carlo Bossi, Ministre d'Italie, qui Lui a présenté M. Franco Bobba, Secrétaire de Légation.

*

Le 18 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, qui Lui a présenté M. Ernest Jung, Conseiller de Légation.

*

Le 25 novembre 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. A. Camillo de Oliveira, Ambassadeur du Brésil, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 28 novembre 1952, la Duchesse douairière de Parme, épouse de feu le Duc Robert de Bourbon-Parme, Mère de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, a fêté Son 90^e Anniversaire au Château de Berg.

Le Mois en Luxembourg (mois de novembre)

1^{er} novembre: Les cérémonies traditionnelles du Jour de la Toussaint ont lieu au cimetière Notre-Dame, où les autorités civiles et militaires se sont réunies à 10 heures 30, et parmi lesquelles sont présentes MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Victor Bodson, Ministre de la Justice, Nicolas Biever, Ministre du Travail, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur, ainsi que S. Exc. M. H. A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, S. Exc. M. C. Bossi, Ministre d'Italie, M. P. Vanheerswynghels, représentant le Ministre de Belgique, M^{lle} M. Campana, représentant le Ministre de France, M. B. Ketcham, représentant le Ministre des U. S. A., M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et les Echevins MM. Kœnig, Reuter et Rollinger, et les délégations des différents groupes d'anciens combattants avec leurs drapeaux. D'abord, des couronnes sont déposées au mausolée des soldats français tombés pendant la guerre de 1914-1918 par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement, par M. le Ministre H. A. Hooft, au nom du Corps Diplomatique, par M. Emile Hamilius, Bourgmestre, au nom de la Municipalité, ainsi que par une délégation de

l'Amicale des Volontaires de la Guerre 1914-1918. — Devant la Croix de Hinzert, des couronnes sont également déposées au nom du Gouvernement, du Corps Diplomatique et de la Ville de Luxembourg. — Du cimetière de Notre-Dame, les autorités se rendent au cimetière militaire américain de Hamm où ils fleurissent la tombe du Général Patton. — Après cette cérémonie, MM. les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg déposent également des couronnes devant les monuments à la mémoire des victimes de la guerre de Bonnevoie et de Hollerich. — Dans le courant de la matinée, des couronnes ont également été déposées au nom du Gouvernement et de la Municipalité devant le Monument du Souvenir et devant le Monument de Clausen.

3 novembre: Invité par le Service d'éducation esthétique, M. Bernard Dorival fait dans la salle des fêtes de l'Athénée une conférence sur la sculpture contemporaine en présence des représentants de la Légation de France, de l'Education Nationale, du Musée, des groupements culturels et d'un nombreux public.

4 novembre: La séance de la rentrée de la Chambre des Députés a lieu sous la prési-

dence du doyen d'âge M. Kinsch, assisté des Députés MM. Fandel et Gremling, qui assument les fonctions de secrétaires, et au cours de laquelle on procède à l'élection du bureau de la Chambre. M. Emile Reuter est réélu au poste de président.

5 novembre: Au Théâtre Municipal, grand gala classique « Britannicus », de Racine, avec le concours de Jean Marais, Germaine Rouer et Maurice Escande, sociétaires de la Comédie Française.

7 novembre: Echternach célèbre de nouveau, pour la première fois après la guerre, la fête de Saint Willibrord dans la Basilique où S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, dit une messe pontificale, assisté par des Rév. Pères Rédemptoristes. A midi, un grand dîner a lieu au Pensionnat du Lycée classique auquel assistent les membres du corps enseignant. A trois heures, les vêpres solennelles sont célébrées par Mgr. Lommel et, à six heures, un salut clôture la partie religieuse de la journée.

8 novembre: Le Théâtre Municipal présente « La Femme du Boulanger », comédie en dix tableaux de Marcel Pagnol, Théâtre National de Belgique.

Sous la présidence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics et des Transports, ainsi que de M. le Président des Associations réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels, M. Louis-Maurice Jouffroy, Ingénieur en chef de la S. N. C. F., fait une conférence au Casino sur « La Fluidité de l'Espace », en commémoration de la Journée Mondiale de l'Urbanisme. Parmi un auditoire très nombreux d'ingénieurs, d'architectes et de professeurs, on remarque la présence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, de M. F. Simon, ancien Ministre, du Professeur J. Koppes, Président de l'Institut Grand-Ducal.

9 novembre: La Ville d'Ettelbruck salue dans ses murs de nombreuses hautes personnalités religieuses et civiles à l'occasion du Centenaire du Pensionnat Sainte-Anne. L'Evêque-Coadjuteur Mgr. Léon Lommel, après avoir été officiellement reçu et salué sur la place de l'Eglise, célèbre dans l'église paroissiale d'Ettelbruck un service religieux pontifical. Dans son sermon, Mgr. Lommel rappelle le souvenir du fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Doctrine chrétienne, qui avait pris ses débuts à Toul pour se fixer définitivement à Nancy. Depuis 100 ans, ces Sœurs exercent maintenant une activité rayonnante au sein de la population et plus particulièrement au sein de la jeunesse d'Ettelbruck. Mgr. Lommel souligne encore le caractère agricole de l'Ecole ménagère et, pour terminer, il remercie les Sœurs pour tout ce

qu'elle ont fait au service de la patrie, de la jeunesse et de la Ville d'Ettelbruck. — Un banquet a lieu au Pensionnat. Y assistent MM. les Députés Læsch, Simon et Gengler, MM. Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole, Gillen, Directeur honoraire du Service Agricole, Meyers, Président de la Centrale Paysanne, les Conseillers communaux d'Ettelbruck, les Professeurs de l'Ecole Agricole, le corps enseignant d'Ettelbruck, etc. — Lors de la cérémonie qui se déroule l'après-midi, on remarque en outre la présence de MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale. Après une allocution de M. L. Thill, Inspecteur d'écoles, S. Exc. M. Dupong s'adresse à l'auditoire pour transmettre aux Sœurs les remerciements et les félicitations du Gouvernement pour l'œuvre réalisée qui mérite la reconnaissance de tout le monde.

11 novembre: A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice de 1918, un long cortège des sociétés patriotiques se rend au cimetière Notre-Dame où une couronne est déposée devant le mausolée par la Fédération des Anciens Combattants affiliés des deux guerres, les Anciens Combattants français et l'Association des Anciens Combattants belges à Luxembourg. Après l'hommage rendu aux martyrs du camp de Hinzert, le cortège, composé des sociétés représentant les Anciens Combattants des deux guerres, les Volontaires de Guerre, les Maquisards et les mouvements de résistance, se rend en l'église Notre-Dame où, en présence de S. A. R. le Prince de Luxembourg, un service solennel est célébré à la mémoire de nos morts des deux guerres par l'abbé Martzen, Capitaine-Aumônier. S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, assiste également à la messe, et parmi les personnalités on remarque la présence de S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre du Royaume-Uni, S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, M. le Colonel A. Hoffmann, Attaché militaire spécial à la Légation des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, Vice-Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Nicolas Margue, Député, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, MM. Rollinger, Kœnig et Reuter, Echevins, M. Paul Faber, Président de la Cour Supérieure de Justice, le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major, le Major A. Ginter, le Major J. Gilson, M. E. Hoscheit, Directeur de la Police locale étatisée. A l'issue du service religieux, le cortège se dirige Place de la

Constitution où M. Conselman, Président de la Fédération des Anciens Combattants, accompagné des délégués de toutes les associations patriotiques du pays, dépose une gerbe au pied du Monument du Souvenir, tandis que les drapeaux s'inclinent et que la musique de la Garde joue l'hymne national.

12 novembre: Le Cercle d'Etudes de l'Enfance inadaptée tient son assemblée générale ordinaire à Esch-sur-Alzette.

« Le Drame de l'Himalaya », tel est le sujet de la conférence que M. J.-J. Languépin, cinéaste et membre de la troisième expédition française à Himalaya en 1951, donne au Cercle Municipal à Luxembourg et qui est répétée le 13 novembre à Esch-sur-Alzette devant un public très nombreux.

13 novembre: « Versailles », tel est le sujet de la conférence fait par le Duc de Brissac en présence de LL. AA. RR. la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles dans le cadre des « Amitiés Françaises » et du « Groupement pour la sauvegarde du Château de Versailles ». Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarque des représentants du Corps Diplomatique de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, la Direction de l'Arbed, le Président de la S. E. L. F., le Comité des A. F., etc.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, Première mondiale. Création à Luxembourg de « Jane », comédie tirée d'une nouvelle de Somerset Maugham, avec le concours de Denise Grey, Yolande Laffon, Jean Galland, Robert Party et Daniel Ceccaldi.

14 novembre: Dans le cadre de l'Université Populaire Catholique, M. Veraart, Professeur à l'Université Technique de Delft, fait au Volkshaus une conférence sur « Les Principes sociaux d'une politique chrétienne ». Parmi un auditoire de choix on relève la présence de S. Exc. M. H. A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. A. Hentgen et F. Simon, anciens Ministres, M. Lambert Schaus, ancien Ministre, Conseiller d'Etat, MM. les représentants de l'Evêché, des Députés et Conseillers communaux, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

15 novembre: Au Théâtre Municipal, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « L'Héritière », la captivante pièce tirée par Louis Ducreux du roman de Henry James (Washington Square).

17 novembre: Signature à Luxembourg d'un accord aérien entre le Royaume de Suède et le Grand-Duché de Luxembourg.

Signature à Luxembourg d'un accord aérien entre le Royaume de Norvège et le Grand-Duché de Luxembourg.

A l'Union Fédéraliste Luxembourgeoise a lieu une conférence du Professeur Robert Mangin devant un auditoire d'élite.

19 novembre: Dans la salle des fêtes de l'Athénée de Luxembourg, une conférence est faite sur invitation des « Amis de la Grèce » sur la Sculpture grecque.

20 novembre: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Le Comte de Luxembourg », opérette en trois actes de Franz Lehár, avec le concours de Josette Favey, du Théâtre du Châtelet, et Willy Clément, de l'Opéra-Comique.

22 novembre: Sous les auspices du Ministère de la Santé Publique et de la Société des Sciences Médicales, le Dr Aujalieu, Directeur de l'Hygiène sociale au Ministère de la Santé Publique et de la Population à Paris, fait, devant une très nombreuse assemblée de médecins, une conférence sur « La position du médecin-praticien devant l'extension de la médecine sociale ».

A Diekirch a lieu la manifestation européenne organisée par les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises.

23 novembre: Au Théâtre Municipal, les Galas France-Monde-Productions présentent « J'y suis, j'y reste », comédie de Jean Valmy et Raymond Viney, avec le concours de Mona Goya, Robert Pizani, Catherine Fontenay, Sociétaire de la Comédie Française.

25 novembre: « Le rôle du souvenir dans la conscience historique des peuples », tel est le sujet de la conférence que M. Justin Godart, ancien Ministre français, fait au Casino de Luxembourg en présence de S. A. R. le Grand-Duc Héritier. Parmi les personnalités on note la présence de S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, de S. Exc. M. H. A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, de M. Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, de M. le Dr Lehrmann, Grand Rabbin, de M. N. Housse, Pasteur protestant, du Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major, de M. Eugène Schaus, Bâtonnier au Barreau de Luxembourg. La conférence, organisée par le Comité luxembourgeois pour l'érection d'un Tombeau du Martyre Juif Inconnu à Paris, est dédiée à la mémoire des déportés de Luxembourg pour commémorer toutes les victimes qu'a produit le cynisme et la haine cruelle de l'occupant nazi.

Les « Amis de la Musique » ouvrent leur saison 1952-1953 en présentant au public l'un des premiers barytons de France, Gérard Souzay.

27 novembre: A l'occasion de la Journée du Combattant, les Anciens Combattants 1939-1945 et des Nations Unies organisent une cérémonie à Luxembourg devant le Monument du Souvenir.

Au Théâtre Municipal, présentation de « Jupiter lacht » (Dr. Med. Paul Venner) de J.-A. Cronin.

Présentation d'un nouveau film, « Le Luxembourg et son Industrie », au Cinéma Marivaux, en présence de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de représentants de la sidérurgie, de la moyenne industrie, du commerce, du Ministère des Affaires Economiques, du tourisme, etc.

L'American-Luxembourg Society organise, au Palais Municipal, le « Thanksgiving Concert » avec le concours de la cantatrice Ellabelle Davis et de l'Orchestre de Radio-Luxembourg. Parmi les membres du Corps Diplomatique et des personnalités luxembourgeoises on remarque Mrs. Perle Mesta, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg.

28 novembre: La Duchesse douairière de Parme, mère de S. A. R. Mgr. le Prince de Luxembourg, fête son 90^e anniversaire.

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg se termine une série de conférence des sociétés de droits d'auteurs belges, néerlandaises et luxembourgeoises qui ont procédé à un examen approfondi de la situation du droit d'auteur au Grand-Duché.

29 novembre: Dans les salons de l'Hôtel Brasseur a lieu le « Thanksgiving Day Dinner de l'American-Luxembourg Society ». Ont pris place à la table d'honneur: Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis et Présidente d'honneur de l'American-Luxembourg Society, Mr. William H. Draper Jr., chef du « Mutuel Security Programme » en Europe, et Mrs. Draper, Mr. Tomlinson, représentant de Mr. Draper auprès de la Haute Autorité, Mr. Paul Porter, délégué de la mission permanente des Etats-Unis auprès de la Haute Autorité, Mr.

John B. Ketcham, Chargé d'affaires, Lt. Col. Hoffman, Mr. John Sherman, Consul, Mr. C. M. Walter Howe, Secrétaire d'Ambassade, et Mrs. Howe, Mr. et Mrs. George Tyson ainsi que M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Madame, enfin les membres du Comité: M. Guill Konsbruck, Président, et Madame, Madame Lily Krier-Becker, Vice-Présidente, M. Lambert Dupong, Vice-Président, et Madame, Madame Paul Kraus, M. André Wolff et Madame.

Au Musée de l'Etat a lieu l'inauguration de l'Exposition « Verve » qui est un groupe de peintres et de sculpteurs de La Haye dont le but est d'inspirer la confiance dans l'art moderne. De nombreuses personnalités assistent à cette inauguration, parmi lesquelles on remarque S. Exc. M. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, S. Exc. M. Bossi, Ministre d'Italie à Luxembourg, M. van der Maesen de Sombreff, ancien Ministre des Pays-Bas, M. van Houtte, Conseiller culturel de Bruxelles, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Lambert Schaus, ancien Ministre, M. P. Winter, Conseiller de Gouvernement, MM. Probst et Buchler, Attachés de l'Education Nationale, MM. N. Margue et F. Lemmer, Président et Secrétaire du Comité luxembourgeois de Benelux, M. Wigreux, Architecte de l'Etat, M. G. Reuter, Echevin municipal, M. Weicker, Président du Cercle artistique, M. Stoffel, Président du Syndicat des Arts et des Lettres, M. J. Meyers, Conservateur du Musée, M. J. van Heel, délégué de « Verve », ainsi que de nombreux peintres et sculpteurs luxembourgeois.

Au Musée de l'Etat s'ouvre l'exposition des peintures et sculptures exécutées par des artistes contemporains. Cette exposition est organisée dans le cadre de l'accord culturel néerlandais-luxembourgeois.

30 novembre: Comme chaque année, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde honorent de Leur présence le Bazar de Charité de la Croix-Rouge Luxembourgeoise au Cercle Municipal de Luxembourg.

Au Théâtre Municipal, « Le Profanateur », de Thierry Maulnier, représentation officielle du Théâtre Hébertot de Paris.

La Fédération des Sociétés philatéliques du Grand-Duché inaugure, dans une petite salle de l'immeuble Métropole-Bourse à Luxembourg, une exposition dans le cadre de la « Journée du Timbre 1952 ».